

Courrier des lecteurs

Puisse en 1978 le sport être libéré de toute discrimination politique, raciale ou religieuse

par Sir Ludwig Guttmann

président de la Fédération Internationale des Jeux de Stoke Mandeville et de l'Organisation internationale sportive pour handicapés.

J'ai pris connaissance des opinions des journalistes « olympiques » reproduites dans l'édition de novembre-décembre 1977 de la « Revue Olympique ». Les avis émis par ces journalistes, de même que le message de Lord Killanin, m'ont particulièrement encouragé. Ils demandaient, en effet, la suppression de toute influence politique du Mouvement olympique. Ils souhaitaient donc en revenir aux principes fondamentaux et idéaux sur lesquels reposaient et reposent les Jeux Olympiques antiques et modernes.

Il existe toutefois une importante fraction d'athlètes pour lesquels la nécessité de tenir l'athlétisme à l'écart de toute exploitation politique — voire même raciale ou religieuse — revêt encore plus d'importance. Je veux parler du très grand nombre d'athlètes handicapés qui ne peuvent pas participer aux Jeux Olympiques. Les responsables des enceintes et du village olympiques leur refusant l'accès à ces installations, ils durent instituer leurs propres Olympiades. Ce faisant, ils ont réussi à surmonter les handicaps et les délicats problèmes posés par le logement et le transport. Lorsqu'en 1976, nous organisâmes notre Olympiade pour handicapés à Toronto (nous étions exclus de ceux organisés à Montréal), nous fûmes comme les Jeux Olympiques à Montréal victimes de pressions politiques en raison de la participation de l'Association sportive sud-africaine multi-raciale pour handicapés, qui est membre à part entière de notre organisation. Respectant notre constitution et par là même les idéaux olympiques, qui n'autorisent aucune discrimination qu'elle soit raciale, religieuse ou politique, nous avons apporté notre soutien à la fois à la résolu-

tion adoptée par les Nations Unies contre l'apartheid dans le sport et à la déclaration des Nations Unies sur les droits des handicapés. Ces chartes à but humanitaire en appellent à tous les gouvernements et nations pour qu'ils protègent les droits des handicapés sans exception et qu'ils s'opposent à toute forme d'exploitation, sans pour autant avoir recours à l'exclusion de l'Association sportive sud-africaine multi-raciale pour handicapés (qui la première réussit à faire une brèche dans la politique de l'apartheid dans le sport), ou de tout autre pays.

Le mouvement sportif pour handicapés a modifié l'avenir de millions d'athlètes du monde entier sévèrement handicapés et leur a permis d'acquérir la place qu'ils méritent dans la société.

Je demande aux CNO de tous les pays et à l'ensemble des sportifs et sportives non-handicapés, pour lesquels l'équité est l'idéal suprême du sport, de respecter les déclarations émises par les Nations Unies à propos de l'humanité et de l'impartialité avec lesquelles les athlètes handicapés du monde entier doivent être traités,

L. G.

Appel aux lecteurs

En vue d'un travail sur le sport cycliste, je serais reconnaissant à toute personne possédant des renseignements (date, lieu de naissance, décès...) ou des documents (archives, journaux, revues, affiches...) sur les champions suivants de bien vouloir me les communiquer :

Grèce : A. Konstantinidis.

Grande-Bretagne : T. Green, Holbein. Keen, Howell, Stanton, Cann.

Afrique du Sud : R. Lewis, Meintjes.

Suisse : Masi, Doerflinger, Théo, Champion, Metral.

France : M. Bardonneau, P. Masson, F. Canteloube, G. Taillandier, L. Bastien, Stéphane.

Autriche : Ad. Schmal, F. Gerger.

Allemagne : Paul Albert, A. Lehr, L. Opel, J. Fischer.

Etats-Unis d'Amérique : Rynier van Est, Miss America, W. Sanger.

Pays-Bas : J. Eden, Rademacher, Scheltema-Beduin.

Ecrire à l'adresse suivante : M. S. Laget, B.P. 71, 75522 - Paris Cedex 11 (FRA).